



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5620

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats admis sur listes complémentaires des différents concours de recrutement des professeurs de second degré à l'issue de la session de 1997. Un certain nombre d'entre eux, bien qu'ayant été reconnus aptes à enseigner par le jury, n'ont toujours pas été affectés à des postes d'enseignement. Il lui demande quelles sont actuellement les perspectives d'intégration en qualité de stagiaires envisageables pour ces « reçus-collés ».

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5620

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3786

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649